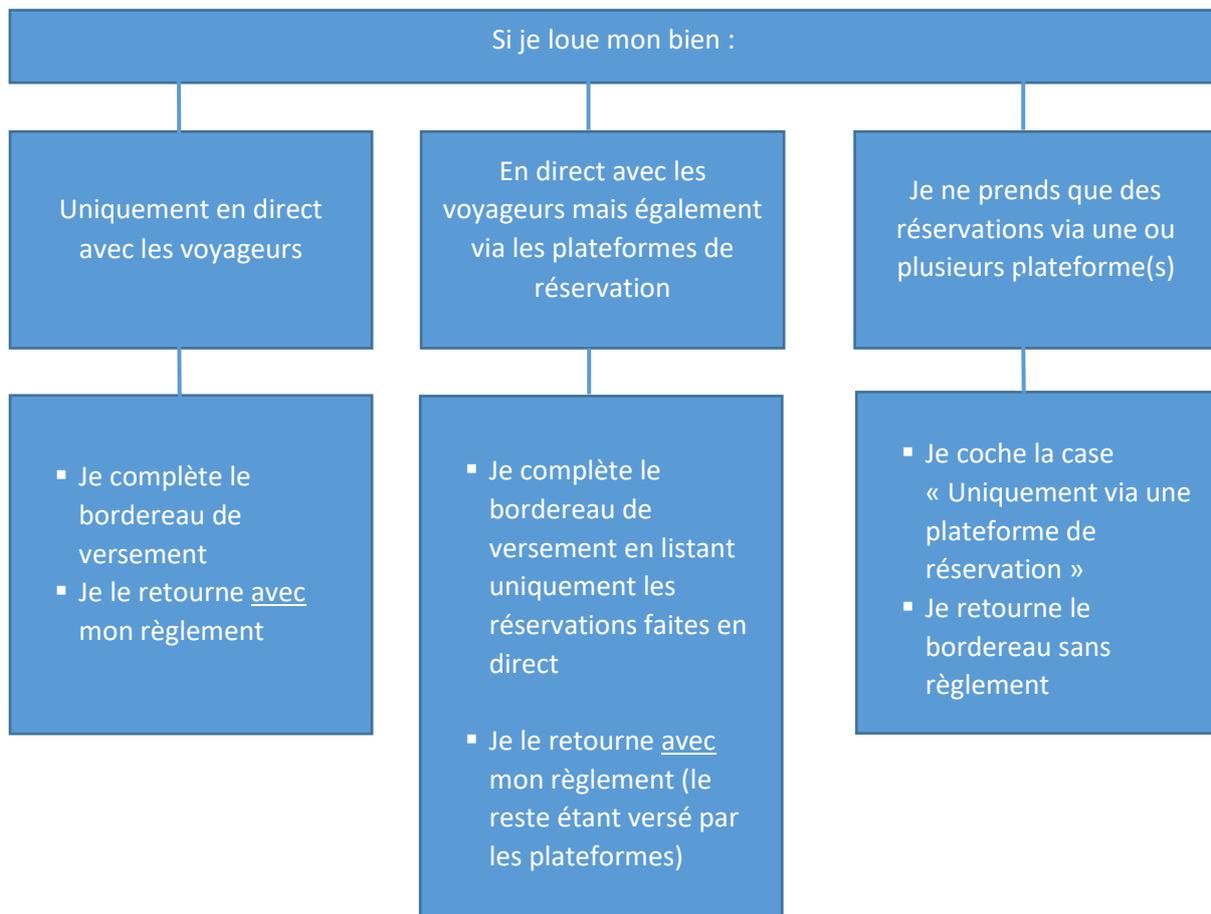


## Procédure de versement

Le bordereau de versement de la taxe de séjour est à compléter et à retourner au Centre des impôts, accompagné de votre règlement à : Service de gestion comptable de Dole- 136 Avenue Léon Jouhaux - 39100 Dole.

### Retour obligatoire même si vous ne passez que par des plateformes

- par chèque à l'ordre du Trésor Public
- ou par virement en mentionnant votre nom et commune de l'hébergement en référence



### Rappel concernant la collecte :

- La taxe de séjour est collectée chaque année du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre.
- Vous devez faire apparaître le montant de la taxe de séjour distinctement sur la facture de vos clients.
- Vous récoltez et conservez les sommes collectées jusqu'à son reversement
  
- Exonération de taxe de séjour pour :
  - Les mineurs (les moins de 18 ans)
  - Les titulaires d'un contrat de travail saisonnier employés dans la commune
  - Les personnes bénéficiant d'un hébergement d'urgence ou d'un relogement temporaire

### Quel tarif appliquer à votre hébergement ?

| Catégorie des hébergements  | Tarif 2018       | Fourchette légale               | Tarif applicable au 1 <sup>er</sup> janvier 2019 |
|---|------------------|---------------------------------|--|
| Palace  | 2,20 €           | 0,70 à 4,00 €                   | 2,20 €   |
| 5 étoiles, 5 épis, 5 clés...<br>Hôtels, résidences de tourisme, meublés de tourisme, gîtes, clévacances   | 1,65 €           | 0,70 à 3,00 €                   | 1,65 €   |
| 4 étoiles, 4 épis, 4 clés...<br>Hôtels, résidences de tourisme, meublés de tourisme, gîtes, clévacances   | 1,10 €           | 0,70 à 2,30 €                   | 1,10 €   |
| 3 étoiles, 3 épis, 3 clés...<br>Hôtels, résidences de tourisme, meublés de tourisme, gîtes, clévacances   | 0,90 €           | 0,50 à 1,50 €                   | 0,90 €   |
| 2 étoiles, 2 épis, 2 clés...<br>Hôtels, résidences de tourisme, meublés de tourisme, gîtes, clévacances<br>Villages vacances 4 et 5 étoiles   | 0,85 €           | 0,30 à 0,90 €                   | 0,85 €   |
| 1 étoile, 1 épi, 1 clé...<br>Hôtels, résidences de tourisme, meublés de tourisme, gîtes, clévacances<br>Villages vacances 1, 2 et 3 étoiles<br>Chambres d'hôtes   | 0,55 €<br>0,75 € | 0,20 à 0,80 €                   | 0,75 €   |
| Terrains de camping/caravanage 3, 4 et 5 étoiles et tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes, emplacements dans les aires de camping-cars et parcs de stationnement touristiques par tranche de 24H | 0,30 €           | 0,20 à 0,60 €                   | 0,30 €   |
| Terrains de camping/caravanage classés en 1 et 2 étoiles, port de plaisance   | 0,20 €           | 0,20 €                          | 0,20 €   |
| Hébergement en attente ou sans classement   | 0,55 €           | 1% à 5% du coût HT de la nuitée | 3% du coût HT de la nuitée plafonné à 2,20€      |



